

NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
RETRACANT LES INFORMATIONS
FINANCIERES ESSENTIELLES
DU BUDGET PRIMITIF 2024
DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE PETITE
CAMARGUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 MARS 2024

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de communes de Petite Camargue.

Elle sera, comme le budget primitif 2024, disponible sur le site internet de la CCPC.



Sommaire

PREAMBULE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE EN FRANCE

LOI DE FINANCES 2024 – LES DISPOSITIONS INTERESSANT LES COLLECTIVITES

LE CONTEXTE LOCAL

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS

EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

BUDGET 2024 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

LA FISCALITE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

LES DEPENSES DE PERSONNEL

STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

DETAIL PAR OPERATION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

ANALYSE FINANCIERE

LES BUDGETS ANNEXES

PREAMBULE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'EPCI.

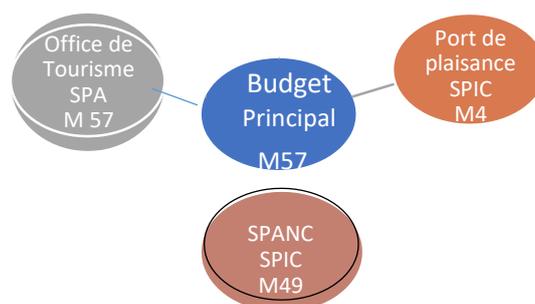
Il doit être voté par le Conseil de communauté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Communauté de communes.

En 2024, la Commune de communes de Petite Camargue dispose de 4 budgets :

Le budget principal et 3 budgets annexes : le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), le budget annexe du Port de Plaisance et le budget annexe du service public administratif Office du Tourisme Cœur de Petite Camargue.



Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022, la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, malgré l'inflation persistante, notamment grâce à la bonne performance des exportations. Après une croissance nulle au 2^e trimestre, la consommation des ménages a augmenté de 0,7 % sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne l'accélération des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 1,5 % au 3^e trimestre. L'investissement des ménages a quant à lui stoppé son repli, après 4 trimestres consécutifs de baisse.

Ces résultats confortent le scénario d'une croissance proche de 1,4 % en moyenne cette année.

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à + 5,9 %, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic global atteint à + 7,3 % sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France.

Les perspectives d'emploi restent favorables

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes.

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage.

Le taux d'activité des 15-64 ans s'est maintenu à son plus haut historique (73,9 %).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

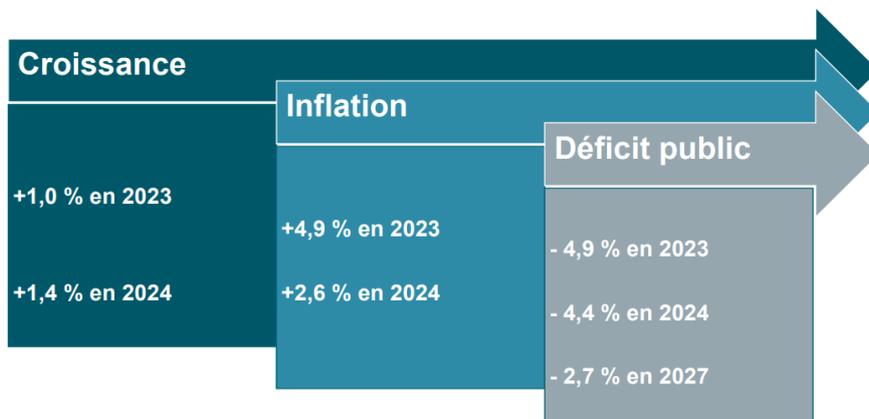
Le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à - 4,7 % au 1^{er} trimestre 2023 et a légèrement diminué à - 4,6 % au second trimestre.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,4 % du PIB en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé.

Le gouvernement prévoit une réduction du ratio dette/PIB à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

EN RESUME :



LOI DE FINANCES 2024 : LES DISPOSITIONS INTERESSANT LES COLLECTIVITES

La Loi de Finances 2024 porte son accent **sur la transition écologique avec un verdissement des dotations, ainsi que la création des « budgets verts »**.

❖ Un objectif de réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités de -0,5% par an

Au niveau national, l'objectif d'évolution de ces dépenses réelles de fonctionnement, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit pour les collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre :

Evolution annuelle en %	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement (évolution en valeur)	4,8%	2,0%	1,5%	1,3%	1,3%
Inflation prévisionnelle (IPC hors tabac)	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%
Dépenses de fonctionnement (évolution en volume)	0,00%	-0,50%	-0,50%	-0,45%	-0,45%

A l'horizon 2027 : la tenue de l'objectif en dépenses implique la poursuite par les collectivités territoriales de la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement. En comptabilité nationale, l'objectif est une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de - 0,5 % en volume par an sur le quinquennat.

Pour suivre cet objectif, les collectivités devront faire figurer dans leur rapport d'orientation budgétaire leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement, pour le budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes.

- ❖ **Une DGF en légère hausse, centrée sur la péréquation.**
- ❖ **Une minoration des variables d'ajustement sur les parts communales, intercommunales, départementales et régionales de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).**
- ❖ **Répartition dérogatoire pour le FPIC : assouplissement des règles de procédure.**

- ❖ **Le soutien à l'investissement local renouvelé (DSIL/DETR/DSID - 2,5 Mds d'€ pour le fonds vert à 2023) dont 250 millions d'euros fléchés pour l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET.**
- ❖ **Aménagement de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : L'article 8 du PLF 2024 vient repousser à 2027 la suppression effective de la CVAE, avec un taux d'imposition abaissé graduellement (0,28% en 2024, 0,19% en 2025, 0,09% en 2026).**
- ❖ **Assouplissement des règles de lien entre les taux.**
- ❖ **TEOM : tarification incitative. Les EPCI pourront instituer la part de tarification incitative de la TEOM uniquement sur les territoires des communes qui disposent d'une proportion de logements collectifs inférieure à 20%.**
- ❖ **Dispositifs de soutien : La LFI ne prévoit pas de nouveau filet de sécurité sur l'exercice 2024.**

❖ **BUDGETISATION VERTE :**

La démarche de « budgétisation verte » est rendue obligatoire pour les collectivités et groupements de plus de 3 500 habitants.

La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. La collectivité doit déterminer quelles sont les dépenses qui contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

Dans un premier temps, seules les dépenses d'investissement seront évaluées et cela fera l'objet d'une annexe au compte administratif 2024 (article 191 LFI).

A partir de l'exercice 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

❖ **Compte financier unique**

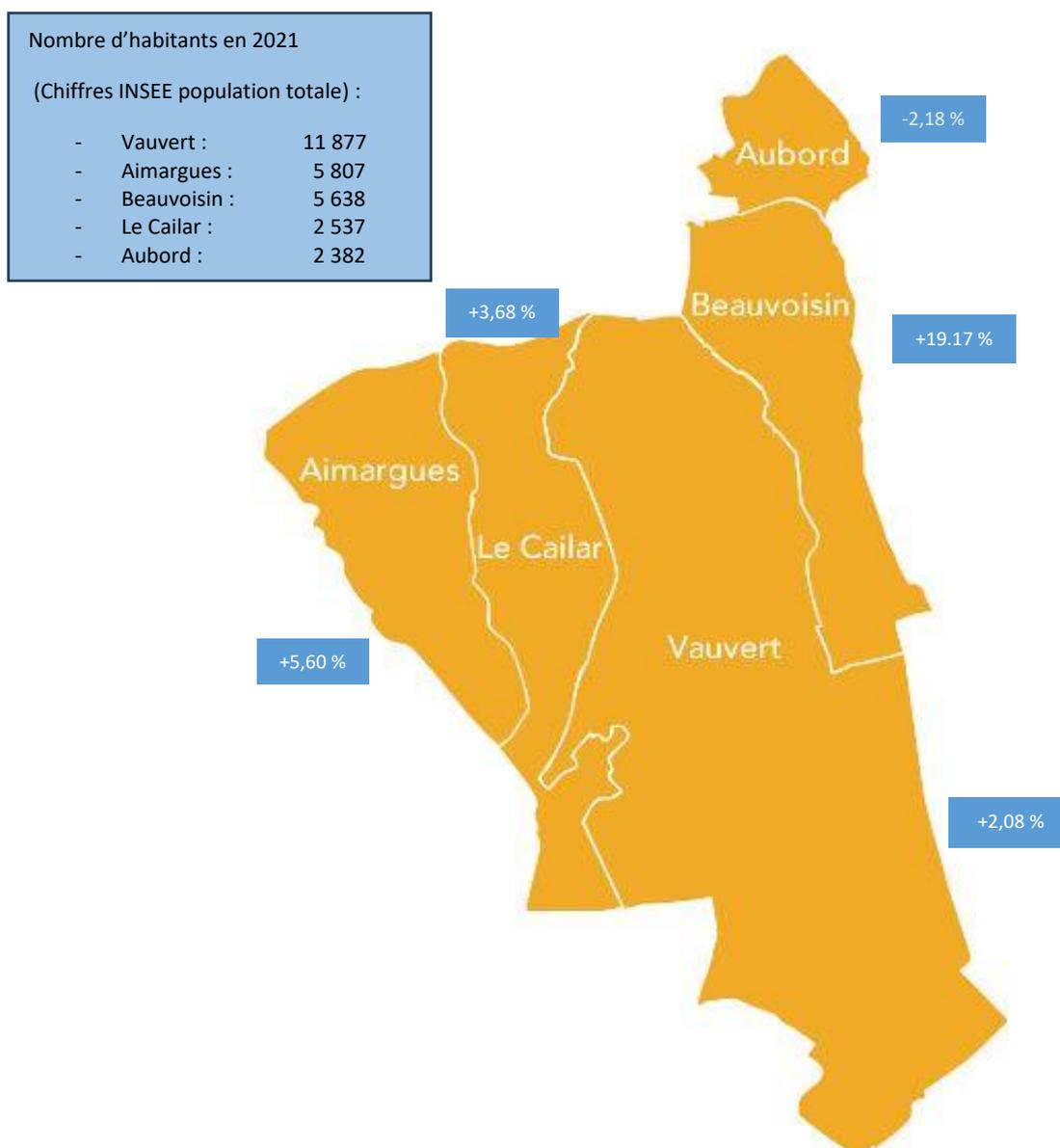
La généralisation du CFU est prévue au plus tard pour l'exercice 2026 (contre 2024 actuellement). Une fois mis en œuvre le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratif et de gestion.

LE CONTEXTE LOCAL

Une croissance démographique qui se confirme

La dynamique démographique se confirme, comme l'indiquent les chiffres de l'INSEE. Entre 2015 et 2021, la Communauté de communes de Petite Camargue a connu une augmentation moyenne de sa population de 5.59 %, largement supérieure à la moyenne de celle du département du Gard (2.49 %) et même de la région (4.29 %).

Il est important de souligner que pour construire ces statistiques, l'INSEE n'a pas pris en compte les évolutions démographiques des années 2022 et 2023. La population de la CCPC est de 28 241 habitants (chiffres INSEE 2021 population totale).



Il est rappelé que l'exercice 2022 a été marqué par l'adoption d'un Pacte Fiscal et Financier.

Outre l'adoption d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux traduisant le besoin de doter le territoire d'équipements structurants, trois enjeux phares ont été identifiés pour le mandat à venir :

- Soutenir l'investissement des communes afin de réduire leurs besoins de financement extérieurs et ainsi améliorer l'épargne nette. Ce soutien doit également inscrire la Communauté comme vecteur et financeurs de projets communaux.
- Renforcer les capacités d'autofinancement brutes en allégeant les charges de fonctionnement des communes.
- Veiller à contenir la contraction de l'épargne de la CCPC considérant notamment les investissements à porter sur le mandat.

Ainsi, 3 axes ont été retenus :

- La mutualisation des services
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : montant plafond de 240 000 €/an sur la période 2022-2026.
- Les Fonds de concours : 600 000 € par an.

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS

Exercice 2023

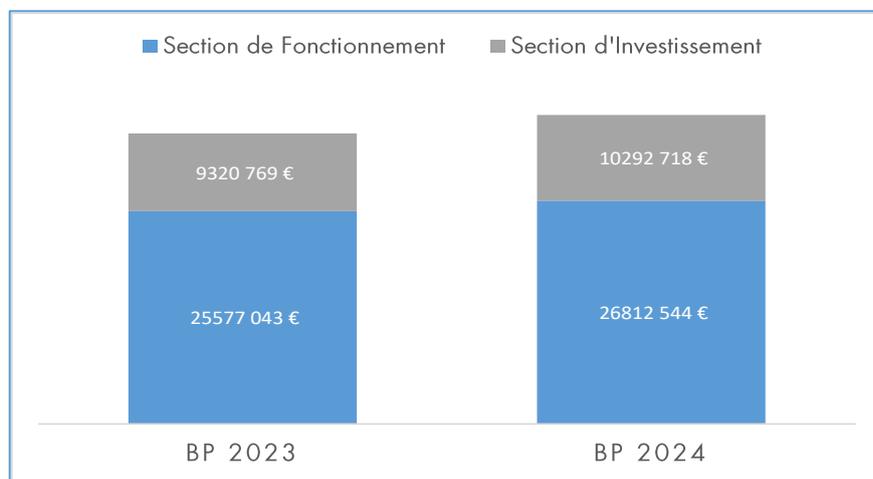
• Budget Principal + DM	Fonctionnement	24 915 448.67 €
	Investissement	9 056 825.84 €
• Budget annexe SPANC + DM	Fonctionnement	79 245.30 €
	Investissement	16 101.01 €
• Budget annexe Port de Plaisance + DM	Fonctionnement	177 149.84 €
	Investissement	133 818.54 €
• Budget annexe Office de Tourisme + DM	Fonctionnement	405 199.04 €
	Investissement	114 024.03 €

Total fonctionnement 2023 : 25 577 042.85 €
Total Investissement 2023 : 9 320 769.42 €
 }
Total cumulé
}
34 897 812.27 €

Exercice 2024

• Budget Principal	Fonctionnement	26 281 006.76 €
	Investissement	10 108 385.88 €
• Budget annexe SPANC	Fonctionnement	58 495.27 €
	Investissement	12 767.42 €
• Budget annexe Port Plaisance	Fonctionnement	140 689.22 €
	Investissement	137 364.39 €
• Budget annexe Office de Tourisme	Fonctionnement	332 352.98 €
	Investissement	34 200.00 €

Total fonctionnement 2024 : 26 812 544.23 €
Total Investissement 2024 : 10 292 717.69 €
 }
Total cumulé
}
37 105 261.92 €



EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024



ID : 030-243000593-20240327-DL2024_03_32-BF

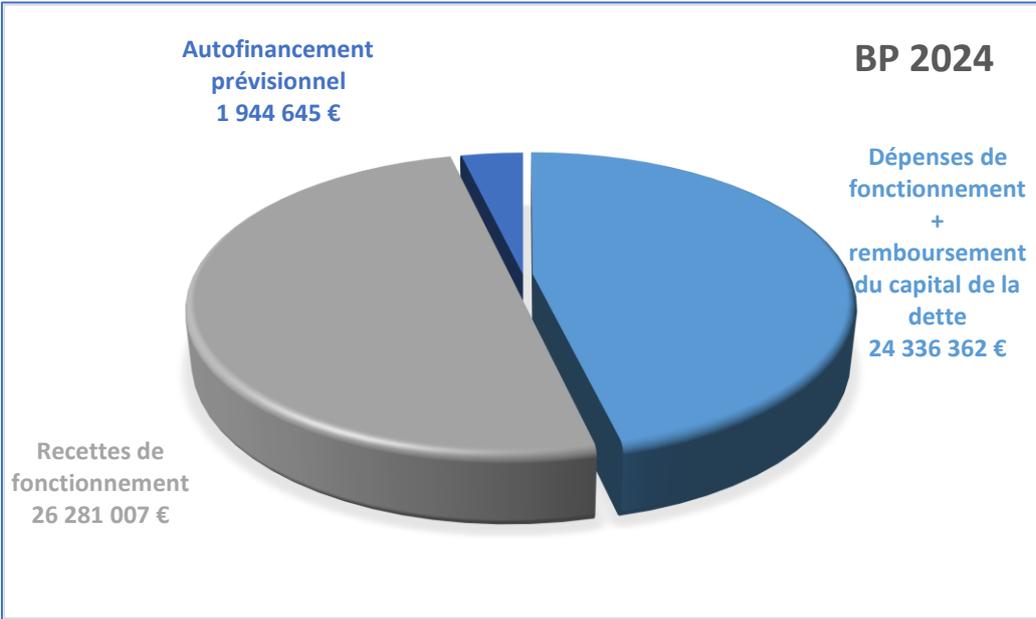
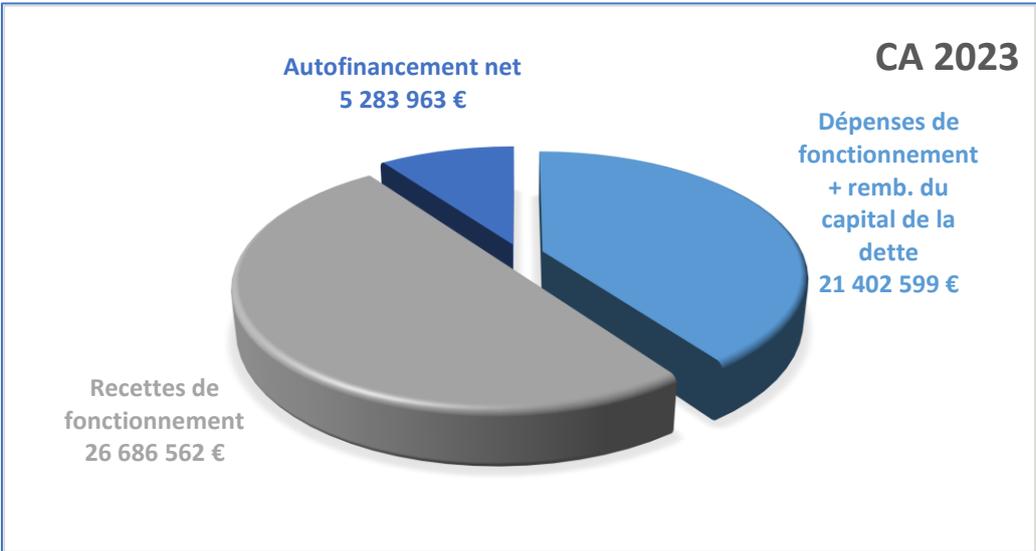
FONCTIONNEMENT RECETTES			
RECETTES	BP 2023	BP 2024	% Variation de BP à BP
013 - Atténuations de charges (dont remboursement des assurances du personnel)	339 500,00	300 000,00	-11,63%
Ratio	1,36%	1,14%	
70 - Produits des services	1 126 000,00	1 349 287,00	19,83%
Ratio	4,52%	5,13%	
731 - Fiscalité locale	12 109 000,00	8 440 782,00	-30,29%
Ratio	48,60%	32,12%	
73 - Autres impôts et participations	4 526 000,00	7 838 870,00	73,20%
Ratio	18,17%	29,83%	
74 - Dotations et participations	3 731 000,00	4 155 344,38	11,37%
Ratio	14,97%	15,81%	
75 - Autres produits de gestion courante	494 300,00	536 612,00	8,56%
Ratio	1,98%	2,04%	
042 - Opérations d'ordre	17 500,00	15 000,00	
002 - Résultat reporté	2 572 148,67	3 645 111,38	
TOTAL RECETTES	24 915 448,67	26 281 006,76	5,48%
FONCTIONNEMENT DEPENSES			
DEPENSES	BP 2023	BP 2024	% Variation de BP à BP
011 - Charges de fonctionnement	7 089 982,96	8 052 829,87	13,58%
Ratio	28,46%	30,64%	
012 - Charges de personnel	7 364 435,04	8 040 094,09	9,17%
Ratio	29,56%	30,59%	
014 - Atténuations de produits	4 754 230,96	4 736 000,00	-0,38%
dont attribution de compensation	3 954 230,96	3 954 230,96	
dont dotation de solidarité communautaire	240 000,00	240 000,00	
Ratio	19,08%	18,02%	
65 - Charges de gestion courante	2 322 947,35	2 095 638,09	-9,79%
Ratio	9,32%	7,97%	
66 - Intérêts de la dette	227 000,00	290 000,00	27,75%
Ratio	0,91%	1,10%	
67 - Charges exceptionnelles	6 300,00	1 800,00	
68 - Dotations aux amortissements	46 251,02	30 000,00	
042 - Amortissements	304 856,39	350 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	2 799 444,95	2 684 644,71	
TOTAL DEPENSES	24 915 448,67	26 281 006,76	5,48%

BUDGET PRINCIPAL 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

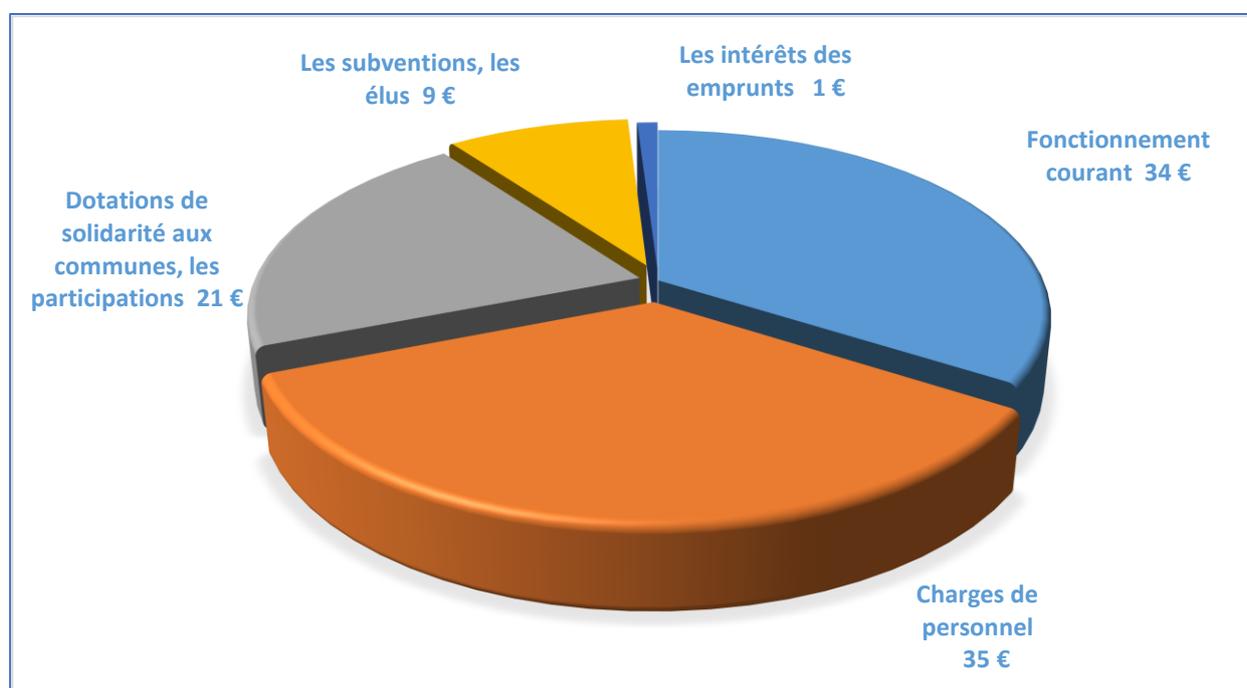
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Malgré l'inflation, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un excédent de fonctionnement 2023 satisfaisant, et de prévoir un autofinancement prévisionnel à hauteur de près de 2 M€.

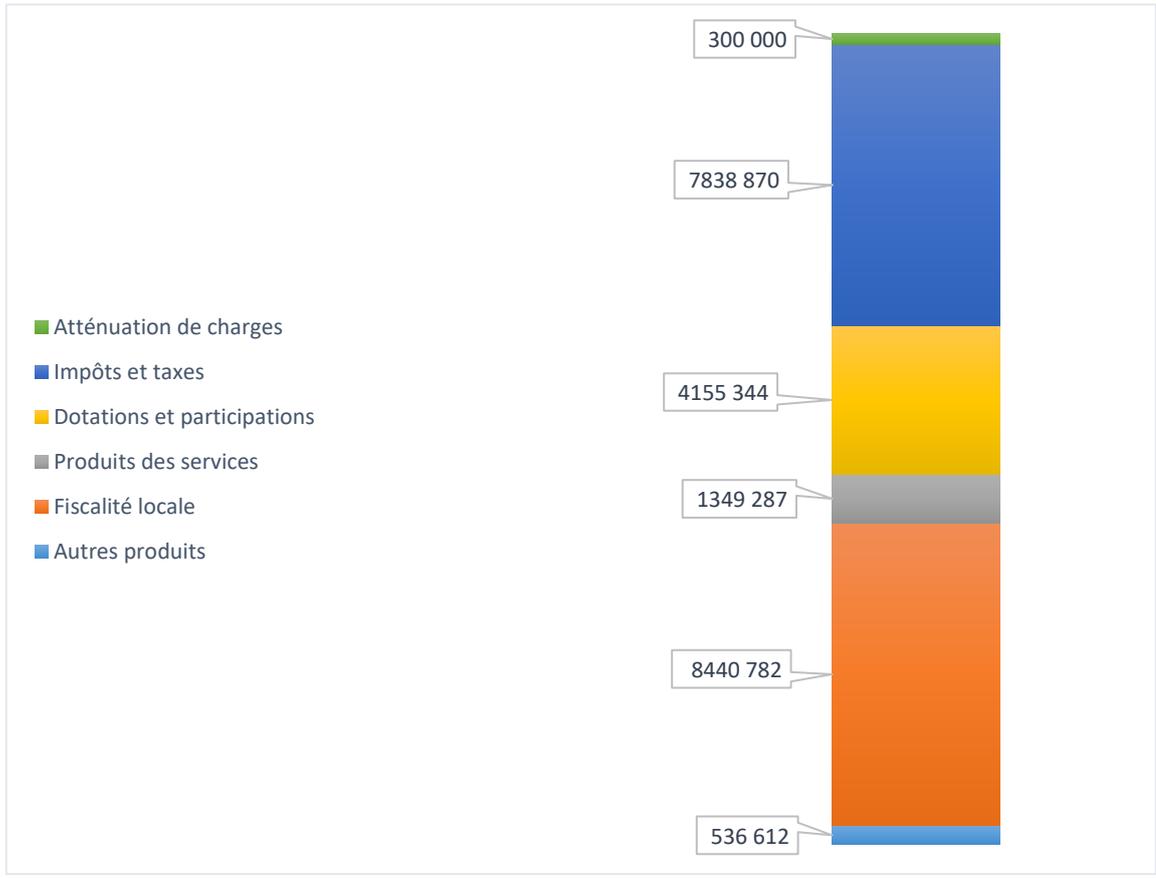


En 2024, avec 100 € en dépenses de fonctionnement, la Communauté de communes consacrera :

- **34 €** au fonctionnement courant
- **35 €** aux charges de personnel
- **21 €** aux dotations de solidarité aux communes ainsi qu'aux diverses participations
- **9 €** aux subventions, aux indemnités et retraites des élus
- **1 €** au paiement des intérêts des emprunts

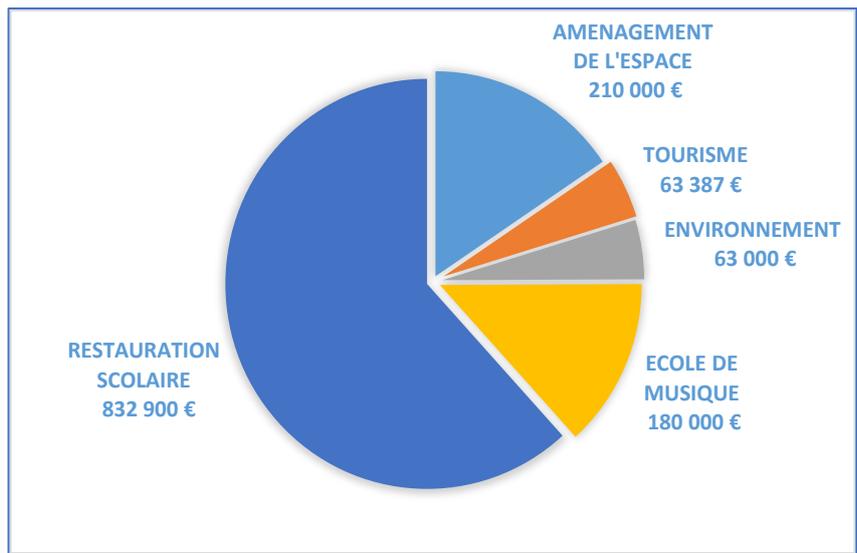


LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024



Chapitre 70 **Produits des services**

Ce chapitre recense les produits des services. Sont comptabilisés les recettes de la restauration scolaire, des repas des centres de loisirs, les recettes liées aux déchetteries, à la mise à disposition des composteurs aux particuliers, les recettes de l'École de musique, les participations des communes au service commun Aménagement de l'Espace et enfin les remboursements par les assurances de dégâts liés à des sinistres. Concernant le tourisme, il s'agit du remboursement du personnel OT pris en charge en début d'année par le budget principal et remboursé par le budget de l'OT.

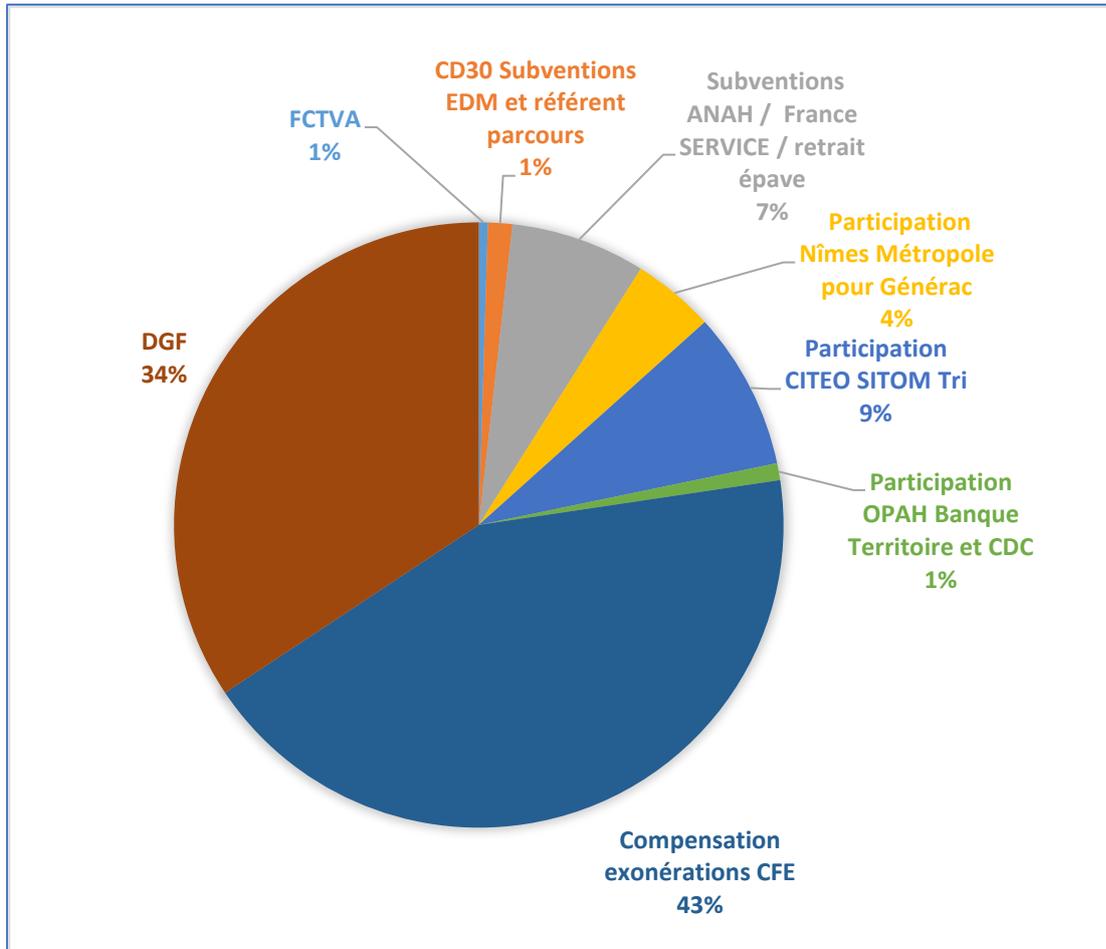


Chapitre 74

Dotations et participations

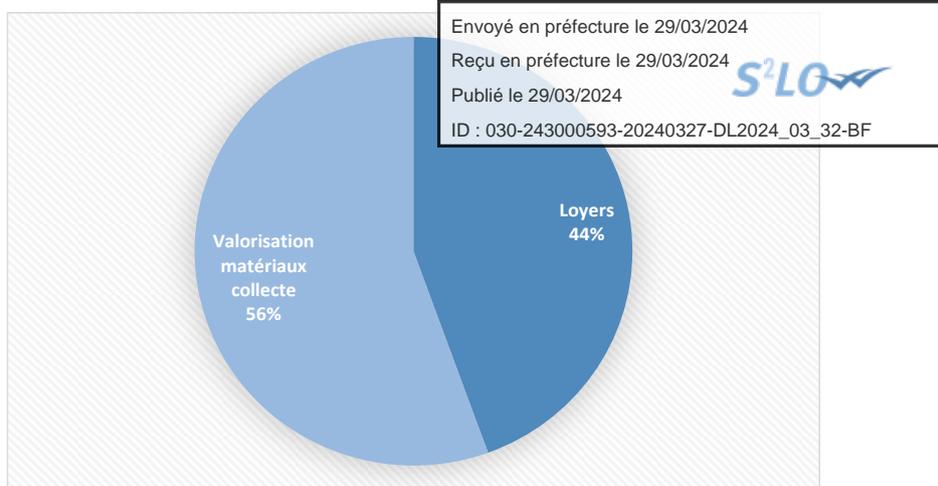
Sont comprises dans ces recettes la Dotation Globale de Fonctionnement, les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de Cotisation Foncière des Entreprises ainsi que celles liées à la réforme de la TP, et les participations du CD30, de l'ANAH, de l'Etat au titre des politiques publiques menées par la CCPC (Ecole de Musique, Espace France Services, Restauration scolaire...)

La subvention au titre de l'enlèvement de l'épave au Port de Gallician est également inscrite dans ce chapitre.



Chapitre 75 **Autres produits de** **gestion courante**

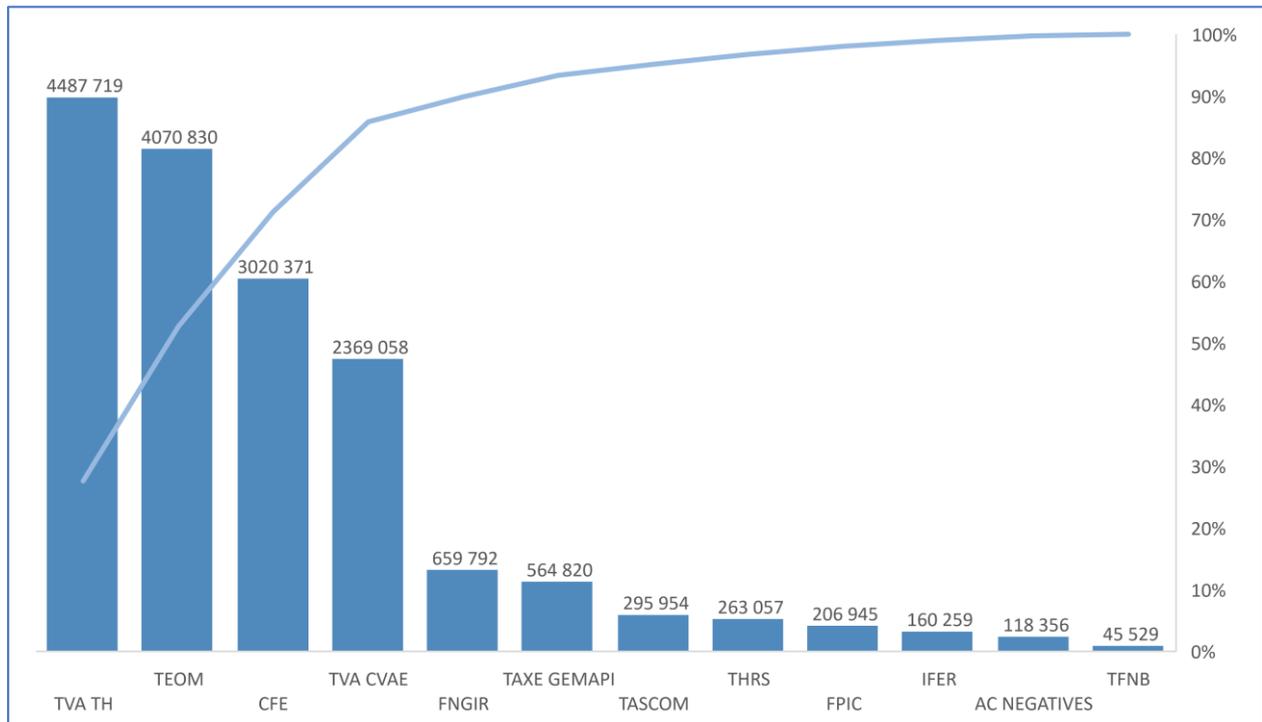
Il s'agit principalement des différents loyers perçus par la CCPC : Mission Locale Jeunes, Pôle Emploi, Rives, AFIG, ainsi qu'OCEAN, et, pour la seconde part, des recettes liées à la valorisation des matériaux issus de la collecte sélective, pour un montant total de 536 612 €.



LA FISCALITE

RECETTES FISCALES - Chapitres 73 – 731 :

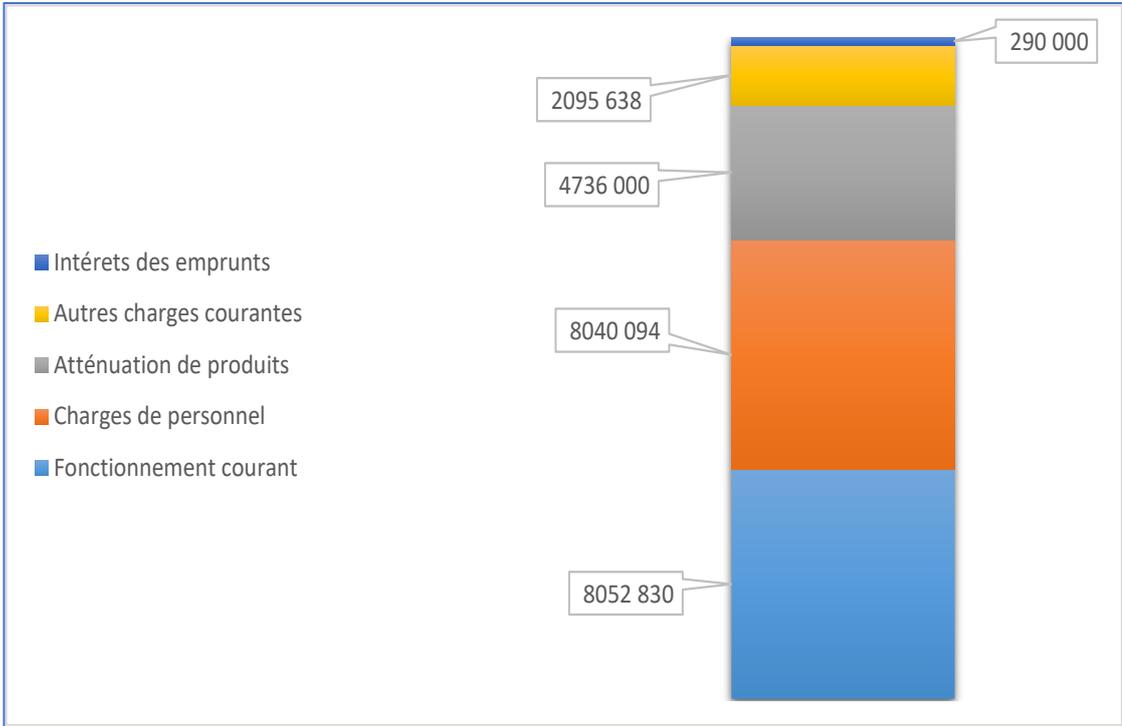
La revalorisation des bases (3,9 %) permet une inscription prudente à hauteur de 16,3 M€



LES TAUX DE FISCALITE PROPOSES POUR 2024

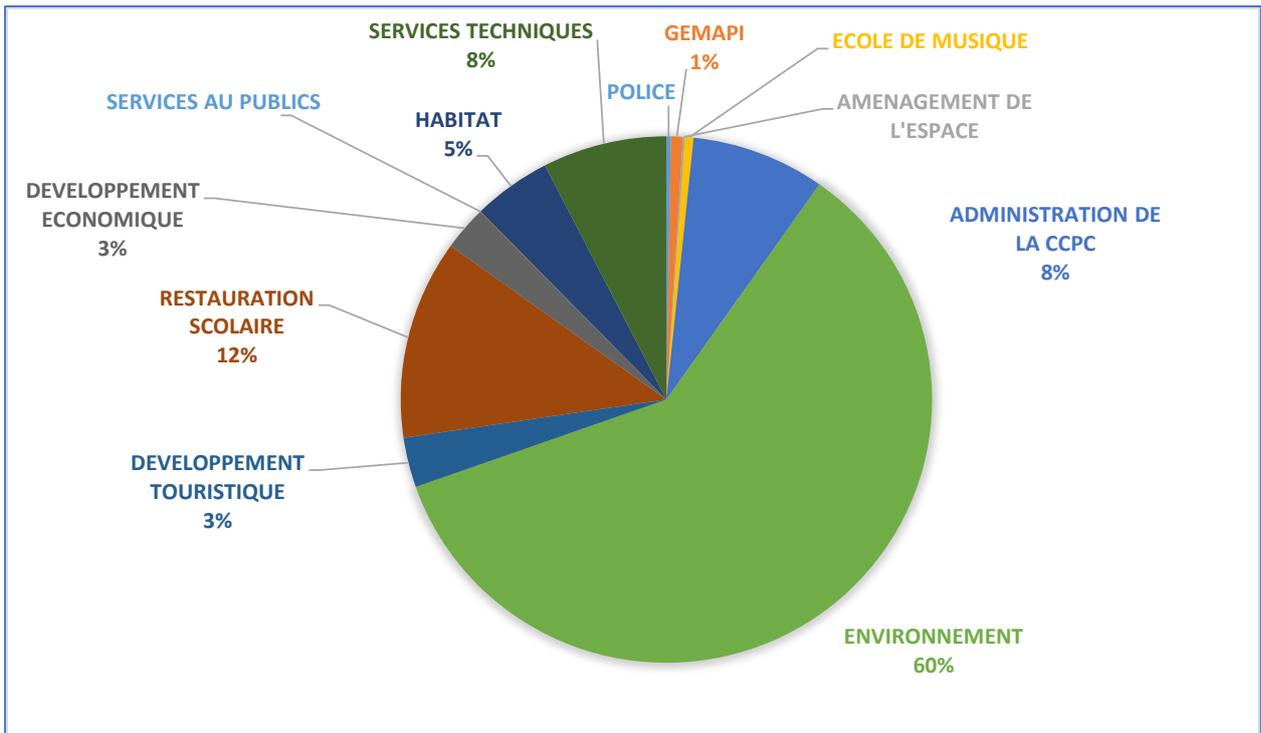
	Taux 2023	Taux proposés 2024	Bases annoncées par la DDFIP
Cotisation Foncière des Entreprises	31.68 %	31.68 %	10 077 000
Taxe sur le Foncier Bâti	0.00 %	0.00 %	33 074 000
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3.38 %	3.38 %	1 396 000
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	10.45 %	10.45 %	2 409 000

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



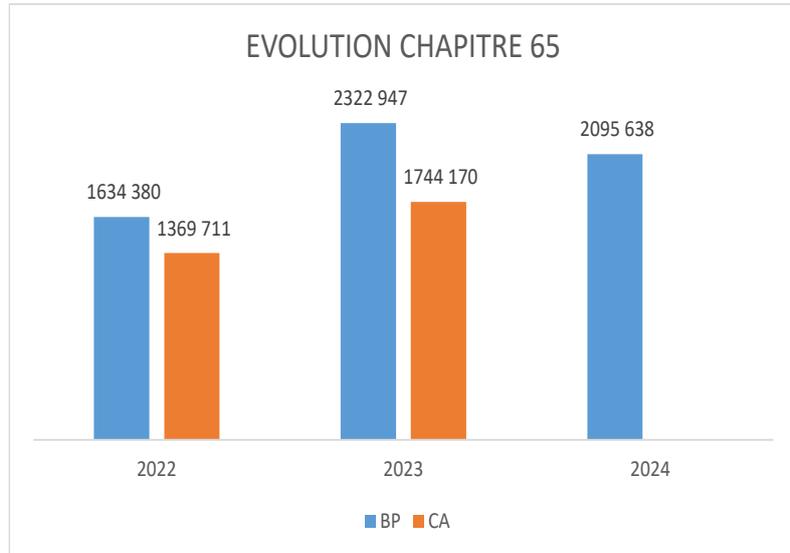
Chapitre 011 Charges de fonctionnement :

La politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été efficace en 2023, avec une baisse de 3.92 %, malgré un contexte inflationniste à 4,9 %. La prévision 2024 est prudente, avec un montant prévu pour ce chapitre de 8 M€, prévoyant une diminution lente de l'inflation lente.



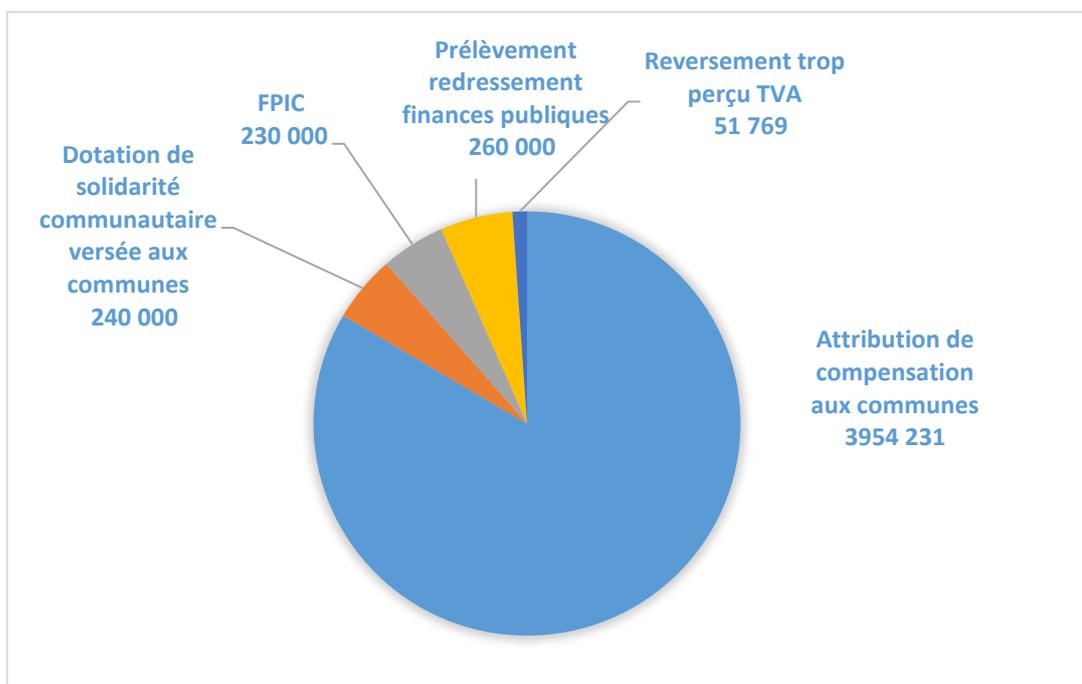
Chapitre 65
Autres charges de gestion courante

Ce chapitre supporte les frais relatifs à l’Etablissement Public Territorial de Bassin VISTRE VISTRENQUE pour l’entretien et l’exploitation des aménagements hydrauliques et des ouvrages participant à la protection contre les inondations, ainsi que les montants liés aux hébergements de logiciels métiers, les subventions aux associations, et les indemnités des élus, pour un montant prévisionnel de 2 095 638 €.



Chapitre 014 Atténuations de charges: ce chapitre regroupe les attributions de compensations et la dotation de solidarité communautaire versées aux communes-membres de la collectivité.

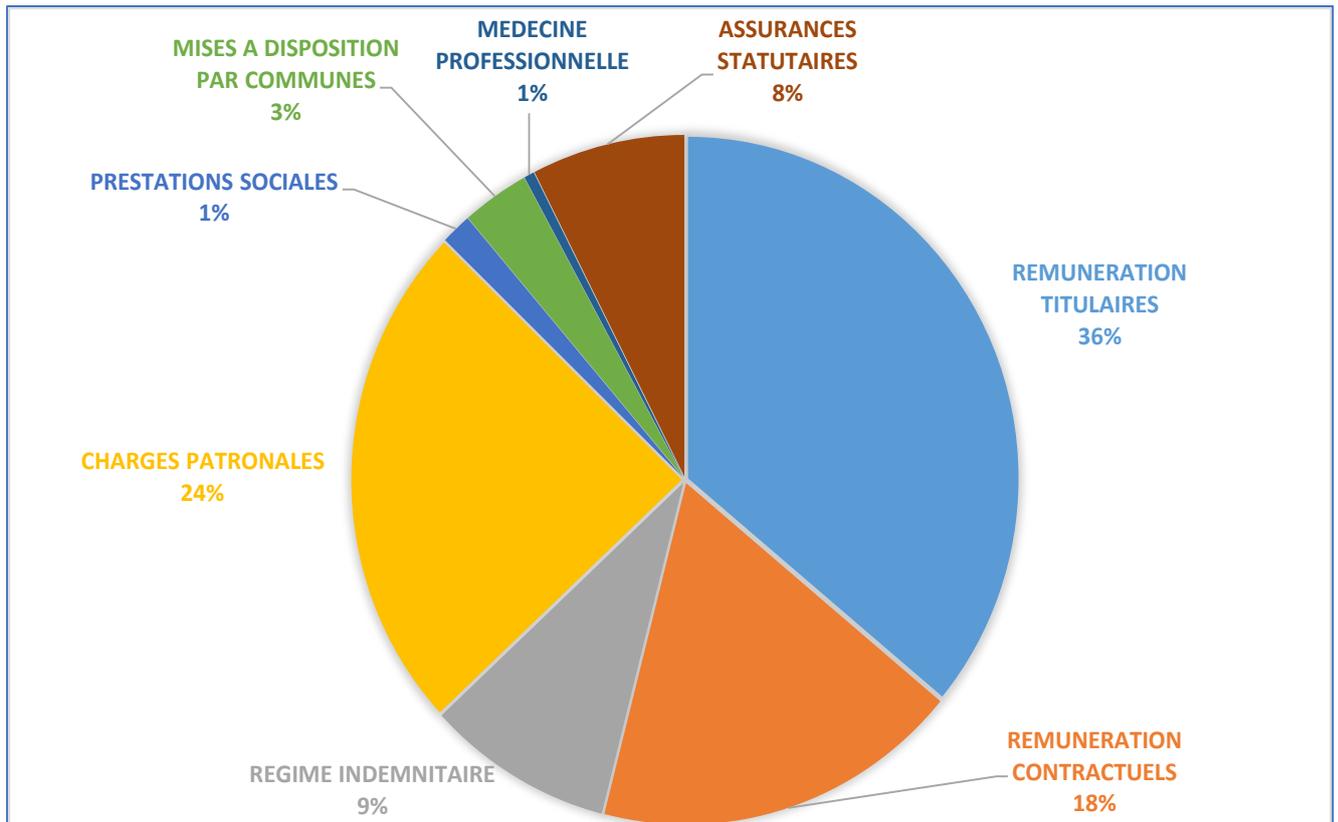
Le prélèvement FPIC est également inscrit à hauteur de 230 000 € ainsi que la contribution au redressement public, pour 260 000 €.



LES CHARGES DE PERSONNEL

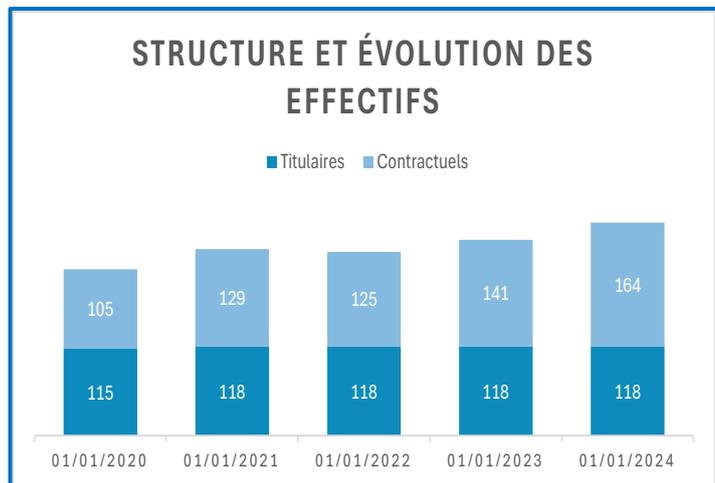
Chapitre 012 Charges de personnel

Les mesures catégorielles (revalorisation de l'indice plancher suite à l'augmentation du SMIC de 332 à 361, modification des grilles indiciaires, revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 %) ont une incidence importante sur la masse salariale, en année pleine, couplées à une augmentation des effectifs contractuels au sein de la restauration scolaire.

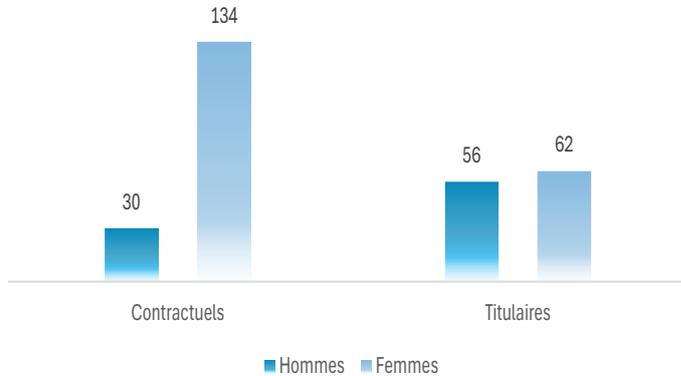


Le nombre d'agents nécessaires au fonctionnement optimal de la restauration scolaire est en augmentation du fait de la hausse de fréquentation.

Le nombre d'agents titulaires reste, quant à lui, assez constant.



RÉPARTITION PAR GENRE



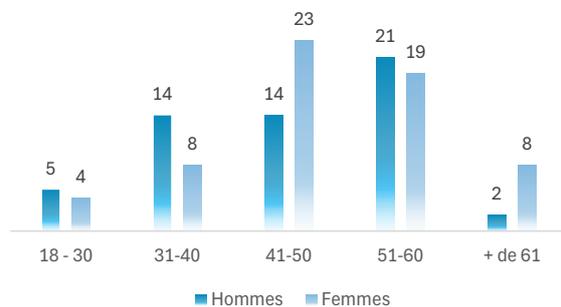
Le personnel féminin contractuel est en nombre beaucoup plus important au service restauration scolaire, au sein duquel se trouve **58 %** des agents de la CCPC.

La répartition par genre est plus équilibrée au sein des personnels titulaires.

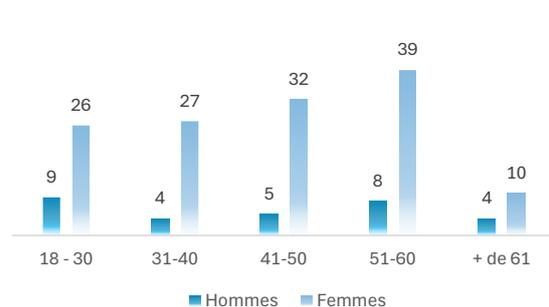
REPARTITION PAR AGE

Chez les titulaires, la plus forte proportion de femmes a entre 41 et 50 ans, et d'hommes entre 51 et 60 ans. Concernant les contractuels, les femmes ont le plus souvent entre 51 et 60 ans et les hommes sont plutôt jeunes (9 ont moins de 30 ans).

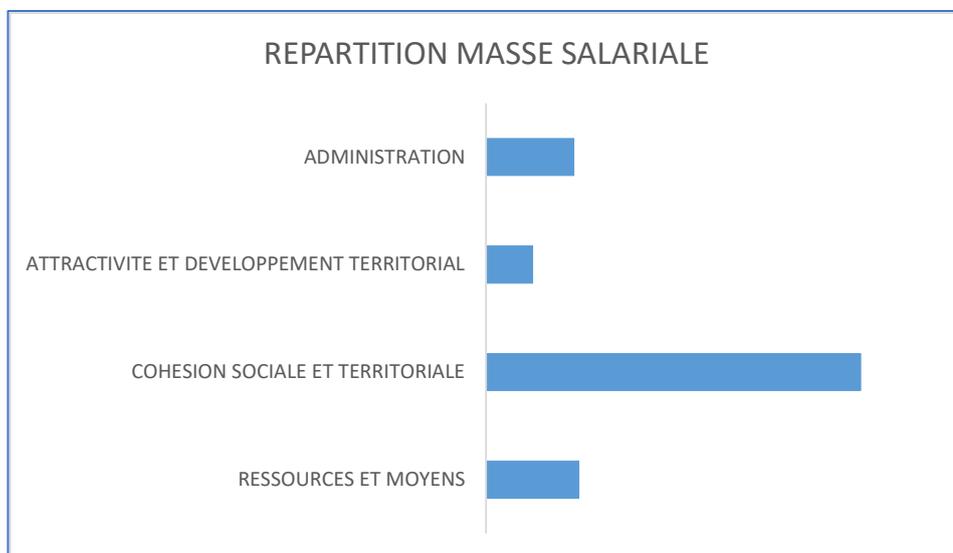
TITULAIRES



CONTRACTUELS



Le Pôle Cohésion Sociale et Territoriale, qui comprend le service Restauration Scolaire, regroupe le plus grand nombre d'agents, et génère par conséquent une masse salariale plus importante.



STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

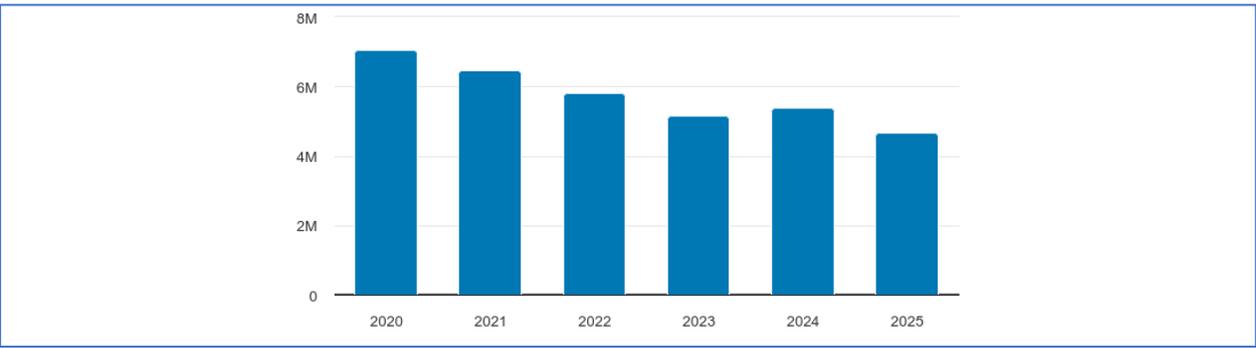
Caractéristiques de la dette au 01/01/2024

Encours 5 339 176,01	Nombre d'emprunts * 11
Taux actuariel * 4,27%	Taux moyen de l'exercice 4,24%
<i>* tirages futurs compris</i>	

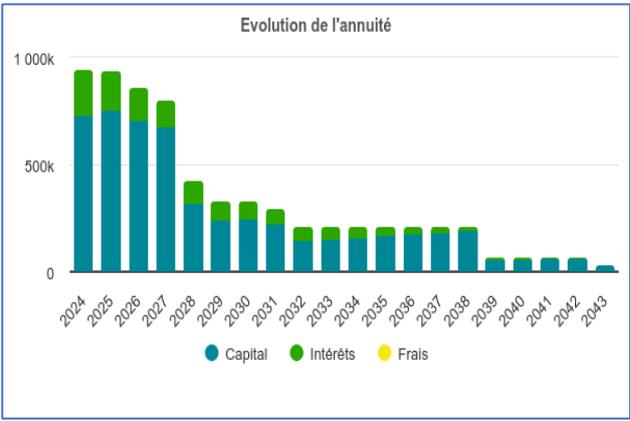
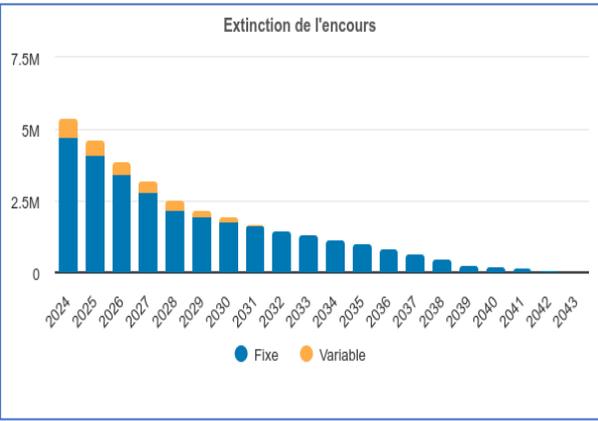
Charges financières en 2024

Annuité 934 838,19	Amortissement 717 177,07
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 217 661,12	ICNE 65 278,01

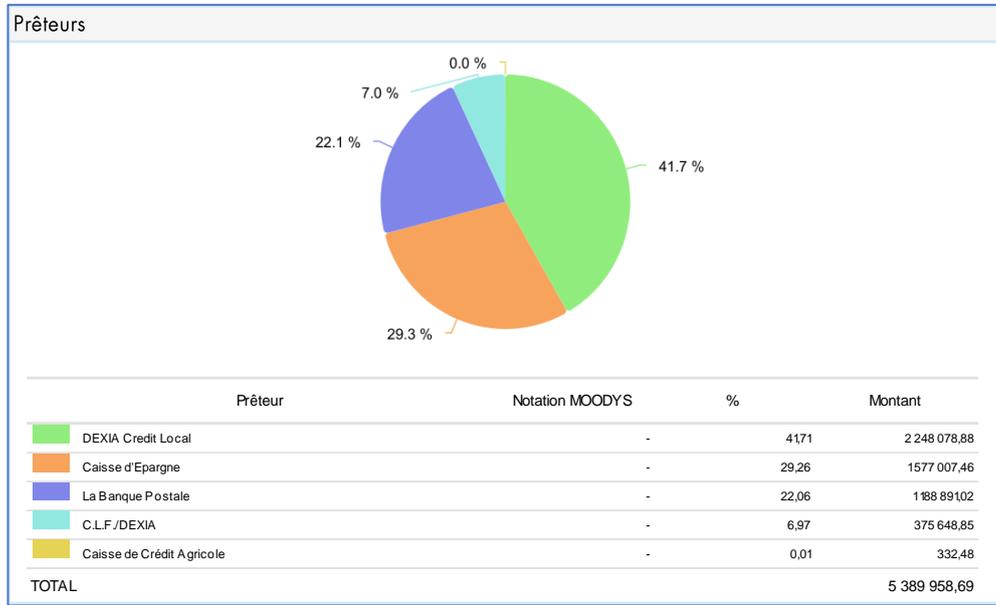
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



La dette s'éteint, sans nouvel emprunt, en 2043.

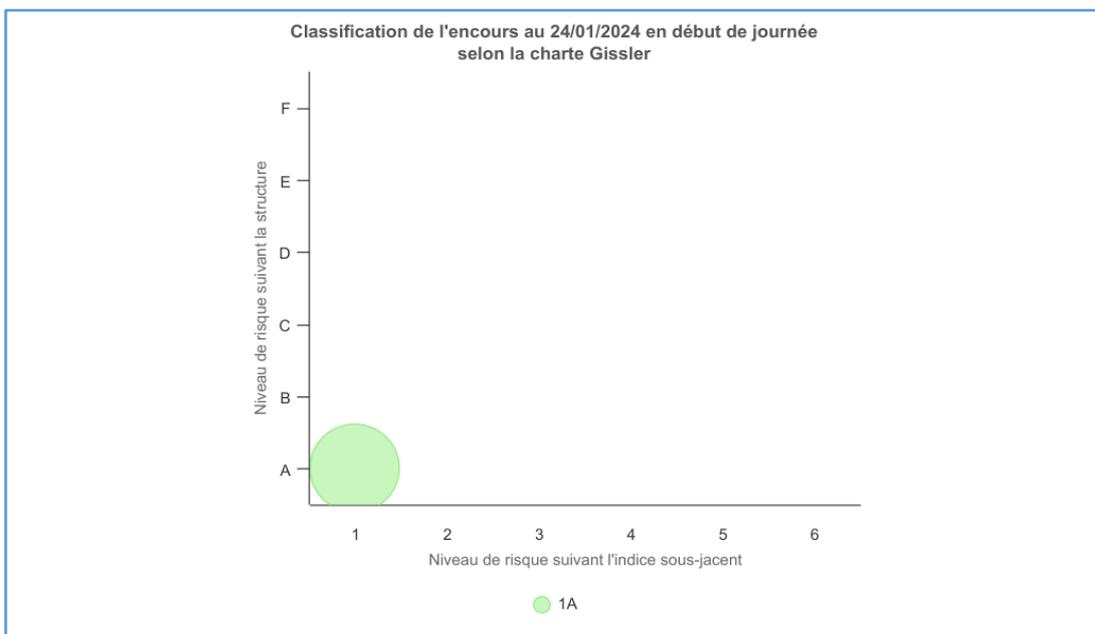


Les établissements prêteurs sont au nombre de 5



Seuls 2 emprunts sur 11 sont à taux variables (EURIBOR 3 mois)

Tous les emprunts sont classés A1 selon la Charte GISSLER



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les grandes orientations financières pour l'exercice 2024 s'inscrivent dans une démarche de rigueur budgétaire et de responsabilité financière. L'objectif est de répondre aux défis actuels tout en assurant le développement durable de la collectivité.

Poursuite du programme d'investissement

Malgré un contexte financier contraint, il est primordial de poursuivre les investissements nécessaires, notamment en raison de la démarche de « budgétisation verte » rendue obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

La budgétisation verte consiste en une évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. La collectivité doit déterminer quelles sont les dépenses qui contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

Seules les dépenses d'investissement seront évaluées et feront l'objet d'une annexe au compte administratif 2024 (article 191 LFI).

Un budget d'investissement de plus de 10 millions d'euros est prévu pour répondre aux besoins croissants liés à la dynamique démographique et aux enjeux écologiques. Il est également à souligner la poursuite du travail pour doter le territoire d'équipements structurants.

Endettement maîtrisé

Le faible niveau d'endettement actuel permettrait d'envisager de nouveaux emprunts de manière soutenable, contribuant ainsi au financement des investissements stratégiques, cette option n'étant pas retenue dans le cadre de la prévision budgétaire 2024, la trésorerie actuelle permettant le financement des opérations prévues, dans l'attente d'une stabilisation des taux d'emprunt.

Stabilité fiscale

La collectivité réaffirme son engagement à ne pas augmenter la pression fiscale sur ses concitoyens. Cette décision s'inscrit dans sa volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants, tout en garantissant la qualité des services publics. Le budget primitif pour 2024, qui sera soumis au vote le 27 mars, reflète ces orientations. Avec l'ambition de naviguer avec prudence dans un contexte économique incertain, tout en assurant la pérennité et le développement harmonieux de notre territoire.

Appui aux communes

La Communauté de communes augmente le montant global des fonds de concours aux communes de 600 000 € à 1 000 000 €, de façon à les soutenir dans leurs investissements structurants.

Les Autorisations de Programme / Crédits de paiement (AP/CP)

Avec l'application de la M57, l'utilisation des AP/CP est systématisée pour tout projet pouvant y prétendre. La mise en œuvre du programme 2024 des investissements concerne donc l'introduction de projets qui feront désormais l'objet d'un suivi pluriannuel, sous forme d'AP/CP.

La Communauté de Communes de Petite Camargue a approuvé la création d'une autorisation de programme pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale. Les travaux étaient programmés de 2022 à 2025. Le montant total de l'opération est de près de 10 M€.

La diminution potentielle des financements attendus a entraîné la modification du calendrier des travaux. La collectivité a mobilisé tous les financeurs potentiels et le plan de financement a été mis à jour et l'AP/CP révisée comme suit lors du Conseil de communauté du 15 février 2023.

Le marché global de performance inhérent à la construction de la cuisine centrale a dû être résilié, du fait de la liquidation judiciaire du mandataire principal, la Société APH, au mois de juillet 2023. Un marché de maîtrise d'œuvre et un marché de travaux vont être relancés dans le courant de l'année 2024.

Aussi, a-t-il été nécessaire de procéder à la modification de l'AP/CP comme suit :

Construction cuisine centrale opération 241	Autorisation de programme 2022/01	Réalisations antérieures 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Dépenses	9 869 158.80 €	1 524 615.04 €	1 284 000 €	3 530 271.88 €	3 530 271.88 €

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

- Subvention accordée de l'Etat au titre de la DSIL – tranche 1 (réalisations de 2022 et 2023) : 700 000 € ;
- Subvention estimée de l'Etat au titre de la DSIL – tranches 2 à 4 (2024 à 2026) : 700 000 € par tranche ;
soit un total DSIL de 2 800 000 € ;
- Subvention accordée du Conseil Départemental : 604 225 € ;
- Subvention estimée Conseil Régional : 1 000 000 €.

Les bâtiments communautaires, sièges du Pôle Cohésion Sociale et Territoriale au 706 Rue Ampère et du Pôle Attractivité et Développement Territorial au 261 rue du Mail, ont fait l'objet d'un audit énergétique et fonctionnel, par la SPL 30, missionnée par la CCPC.

Des travaux d'isolation pour les deux sites, et d'aménagement intérieur pour le Pôle ADT, s'avèrent indispensables et ont été estimés à un montant respectif de 1 372 000 € pour le 706 Rue Ampère et 1 472 000 € pour le Pôle ADT.

D'autre part, la réalisation de la Maison des Traditions relève également de cette procédure, les études et travaux inhérents à cette construction se déroulant sur plusieurs exercices, pour un montant total TTC de 2 318 000 €.

Aussi, est-il proposé de créer les AP/CP suivantes :

N° AP	LIBELLE	BUDGET AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2024/01	Travaux de réhabilitation 706 rue Ampère Opération 222	1 372 000 €	100 000 €	1 000 000 €	272 000 €
2024/02	Travaux de réhabilitation Pôle ADT 261 rue du Mail Opération 223	1 472 000 €	500 000 €	800 000 €	172 000 €
2024/03	Construction Maison des Traditions Opération 221	2 318 000 €	384 185 €	200 000 €	1 733 815 €

LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

OPERATION	RAR 2023	2024
204 - Subventions d'équipement versées	392 642,15	1 000 000,00
Opération 201 - Environnement	553 118,40	459 730,00
Opération 210 - GEMAPI	40 191,22	1 472 060,00
Opération 220 - Aire de lavage Aubord	19 999,22	456 000,00
Opération 221 - Maison des Traditions	-	321 950,00
Opération 222 - 706 rue Ampère		100 000,00
Opération 223 - Pôle ADT		500 000,00
Opération 236 - Siège communautaire	61 768,85	418 090,00
Opération 238 - Police intercommunale		2 000,00
Opération 240 - Restauration scolaire		244 513,60
Opération 241 - Cuisine centrale	13 650,00	1 284 000,00
Opération 242 - Parc mobilier - Equipements partagés		59 338,00
Opération 247 - Informatique	1 152,00	45 800,00
Opération 271 - Ecole de musique		7 500,00
Opération 295 - Halte nautique Tourisme	36 234,70	16 486,00
Opération 314 - Voirie communautaire	97 618,19	300 000,00
Opération 318 - Aménagement de l'espace	129 235,00	524 998,00
Opération 320 - Zones industrielles	1 610,55	521 200,00
Opération 325 - Parc automobile		272 500,00
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 347 220,28	8 006 165,60
		9 353 385,88
16 - Emprunts et dettes assimilées		740 000,00
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections		15 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 108 385,88

LES FONDS DE CONCOURS

Un effort d'aide à l'investissement des communes pour cette année 2024 porte les fonds de concours à **1 000 000 €** au lieu des 600 000 € prévus initialement dans le Pacte Fiscal et Financiers adopté en 2022.

AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette s'élève en 2024 à 740 000 €.

Les opérations d'ordre entre sections à 15 000 €.

DETAIL PAR OPERATION DES INVESTISSEMENTS 2024**OPERATION 201 – ENVIRONNEMENT**

• Etude recycleries	35 000 €
• Achat de composteur	25 000 €
• Renouvellement colonnes à verre ensemble des communes	200 000 €
• Climatisation local Aimargues	230 €
• Construction local pour stockage DDM	2500 €
• Mise en sécurité	10 000 €
• Remplacement portail Aimargues	30 000 €
• 6 broyeurs à végétaux pour communes	182 000 €

OPERATION 210 – GEMAPI

• Convention EPTB VISTRE VISTRENQUE	578 000 €
• Travaux d'urgence (prévision EPTB Vistre Vistrenque)	70 000 €
• EPTB VIDOURLE	100 000 €
• Participation Vistre à l'Abri	37 500 €
• Sécurisation Digue de vauvert	200 000 €
• AMO plan de gestion des marais	100 000 €
• Etudes préalables à l'élaboration du plan de gestion des marais	382 500 €
• Lutte contre les espèces invasives	3 260 €

OPERATION 220 – AIRE DE LAVAGE AUBORD

• Travaux	456 000 €
-----------	-----------

OPERATION 221 – MAISON DES TRADITIONS

• Maîtrise d'œuvre	270 300 €
• Etudes préalables	51 650 €

OPERATION 222 – 706 RUE AMPERE

• 1 ^{ère} tranche travaux	100 000 €
------------------------------------	-----------

OPERATION 223 – POLE ADT

• Programmiste – AMO - 1 ^{ère} tranche travaux	500 000 €
---	-----------

OPERATION 236 – BATIMENTS COMMUNAUTAIRES

• Travaux isolation bâtiment du siège	345 000 €
• Plans DWG ensemble des bâtiments	16 590 €
• Mise en sécurité des bâtiments	24 000 €

OPERATION PROTOCOLE / COMMUNICATION

• Refonte site Web	24 000 €
• Signalétiques EFS Port	6 500 €
• Matériel photo	2 000 €

OPERATION 238 – POLICE INTERCOMMUNALE

• Arme + coffre	2 000 €
-----------------	---------

OPERATION 240 – RESTAURATION SCOLAIRE

• Matériels de restauration	
• Containers froid pour cuisine centrale	
• Travaux Montcalm	10 056.48 €
• Travaux Coudoyer	31 471.07 €
• Travaux Pompidou (structure modulaire + matériel cuisine)	58 369.69 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
 Reçu en préfecture le 29/03/2024
 Publié le 29/03/2024 09 234.96
 ID : 030-243000593-20240327-DL2024_03_32-BF

OPERATION 241 – CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE

• ATMO – MO – Travaux 2024	1 284 000 €
----------------------------	-------------

OPERATION 242 – PARC MOBILIER

• Renouvellement mobiliers de bureau	10 500 €
• Renouvellement matériel sono salles 1 et 2	48 838 €

OPERATION 247 – INFORMATIQUE

• Renouvellement matériels informatique	23 800 €
• Migration téléphonie	2 000 €
• Migration Office 365	20 000 €

OPERATION 271 – ECOLE DE MUSIQUE

• Achat instruments	7 500 €
---------------------	---------

OPERATION 295 – HALTE NAUTIQUE / TOURISME

• Installation éco-compteur rando sur GR 653	5 286 €
• Extension réseau local des Espaces Site et Itinéraires	7 200 €
• Création d'une boucle de randonnée	4 000 €

OPERATION 314 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE

• Marché à bons de commandes COLAS	300 000 €
------------------------------------	-----------

OPERATION 318 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

• Subventions façades	10 000 €
• OPAH-CD Le Montcalm	136 800 €
• OPAH-RU	156 010 €
• ANRU- NPNRU	222 188 €

OPERATION 320 – ZONES INDUSTRIELLES

• Travaux d'accès (AIMARGALI)	260 000 €
• Extension ZAD Nord Pôle Costière	141 200 €
• Création accès rue Ampère	10 000 €
• Travaux extension réseau eau potable pour hydrants ZAC	110 000 €

OPERATION 325 – PARC AUTOMOBILE

• GEMAPI : MOBITRAC	128 000 €
• Camion nacelle pour mutualisation communes	50 000 €
• Camion AMPIROL	66 00 €
• 2 véhicules pour service environnement	8 500 €
• 1 véhicule pour service PM	20 000 €

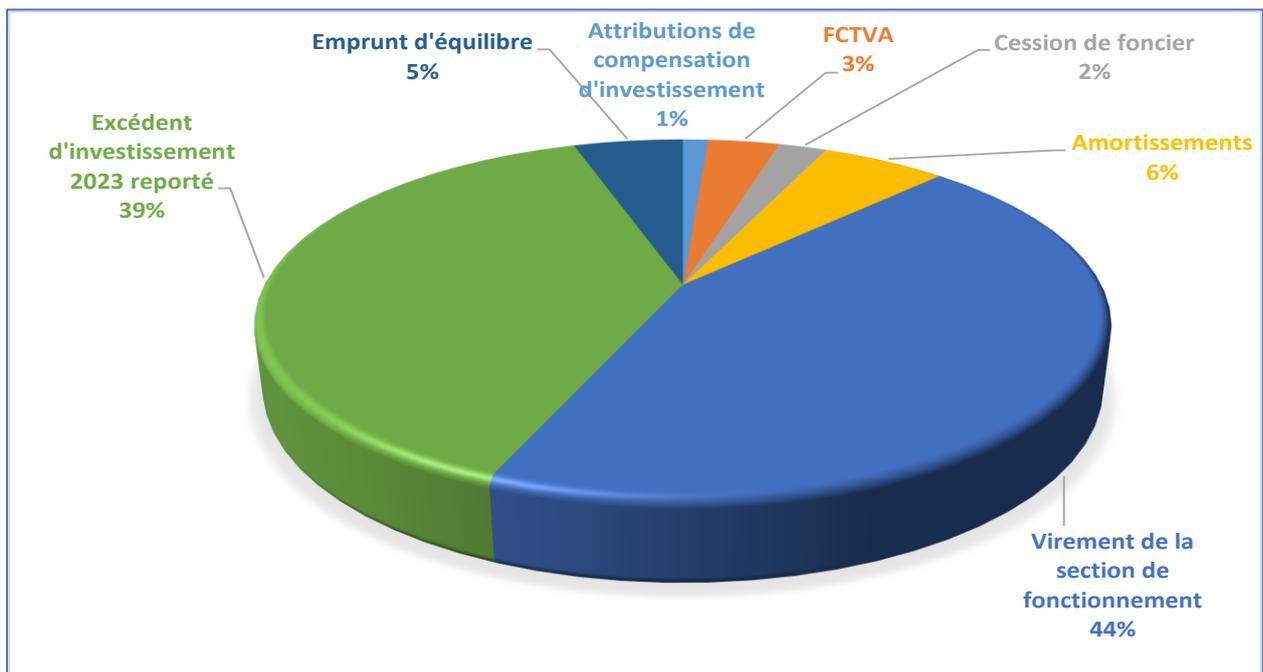
LES RESTES A REALISER 2023 EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	RESTES A REALISER 2023	
204 - Subventions d'équipement versées	392 642,15	Fonds de concours
Opération 201 - Environnement	553 118,40	Roll-packers
Opération 210 - GEMAPI	40 191,22	Martelière + reliquat EPTB VV
Opération 220 - Aire de lavage Aubord	19 999,22	MO + CT + CSPS
Opération 236 - Siège communautaire	61 768,85	Etudes Ad'AP + études énergétiques
Opération 241 - Cuisine centrale	13 650,00	AMO
Opération 247 - Informatique	1 152,00	Office 365
Opération 295 - Halte nautique Tourisme	36 234,70	Candélabres + visite virtuelle
Opération 314 - Voirie communautaire	97 618,19	Marché bons de commande COLAS
Opération 318 - Aménagement de l'espace	129 235,00	Etudes Ad'AP + études énergétiques
Opération 320 - Zones industrielles	1 610,55	Etude potentiel ZAC
Opération 325 - Parc automobile		
TOTAL	1 347 220,28	

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

INTITULE	RAR 2023	2024
13 - Subventions d'investissement	1 596 481,05	
13246 - AC d'investissement		69 581,84
16 - Emprunt d'équilibre		304 420,55
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	1 596 481,05	374 002,39
	1 970 483,44	
10 - Dotations, fonds divers hors 1068		200 000,00
1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés		2 400 000,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations		133 100,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		2 733 100,00
	4 703 583,44	
021 - Virement de la section de fonctionnement		2 684 644,71
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections		350 000,00
041 - Opérations patrimoniales		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		3 034 644,71
	7 738 228,15	
TOTAL	7 738 228,15	
R 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		2 370 157,73
	10 108 385,88	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 108 385,88	

Les recettes d'investissement sont principalement constituées du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), du produit de cession d'une parcelle de foncier dans la ZAC, des amortissements, du virement de la section de fonctionnement (constituant l'autofinancement) et enfin du solde positif reporté de l'exercice 2023. Un emprunt d'équilibre à hauteur de 304 420.55 € vient compléter ces recettes.

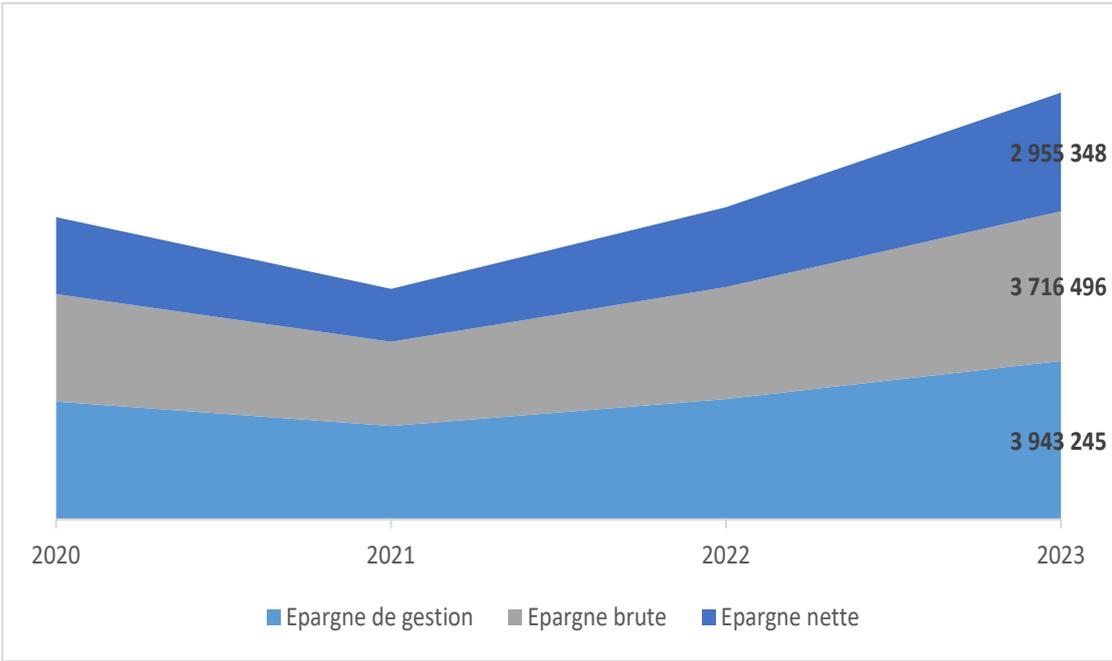


LES RESTES A REALISER 2023 EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	FINANCEURS	RESTES A REALISER 2023
Cuisine centrale	CD 30	604 225.00 €
Cuisine centrale	DSIL 1ère tranche	700 000.00 €
Remboursement reliquat avance SEGARD		100 000.00 €
Travaux capitainerie	DSIL	33 839.00 E
Inondations 2021	Région	6 721.00 e
Acquisition véhicule électrique	Région	9 422.25 €
Convention AIMARGALI - reliquat		142 273.80 €
TOTAL		1 596 481.05 €

ANALYSE FINANCIERE

UNE EPARGNE NETTE EN CONSTANTE PROGRESSION



Les soldes intermédiaires de gestion connaissent une évolution significative depuis 2021, restant positifs, après un léger fléchissement en 2020. La Capacité Nette de Financement est largement positive, à près de 3 M€.

LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) :

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. **Il est pour la Communauté de communes de 1,4 années.**



LES RATIOS OBLIGATOIRES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	823,14 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT / POPULATION	800,99 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / POPULATION	248,08 €
ENCOURS DE DETTE / POPULATION	189,06 €
DGF / POPULATION	50,54 €
DEPENSES DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	34,59%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT + REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	106,04%
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30,97%
ENCOURS DE DETTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23,60%
EPARGNE BRUTE / RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16,43%

RIGIDITE DES CHARGES DE STRUCTURE

Ce sont les charges incompressibles (charges de personnel et remboursement de l'emprunt) par rapport aux produits de fonctionnement.

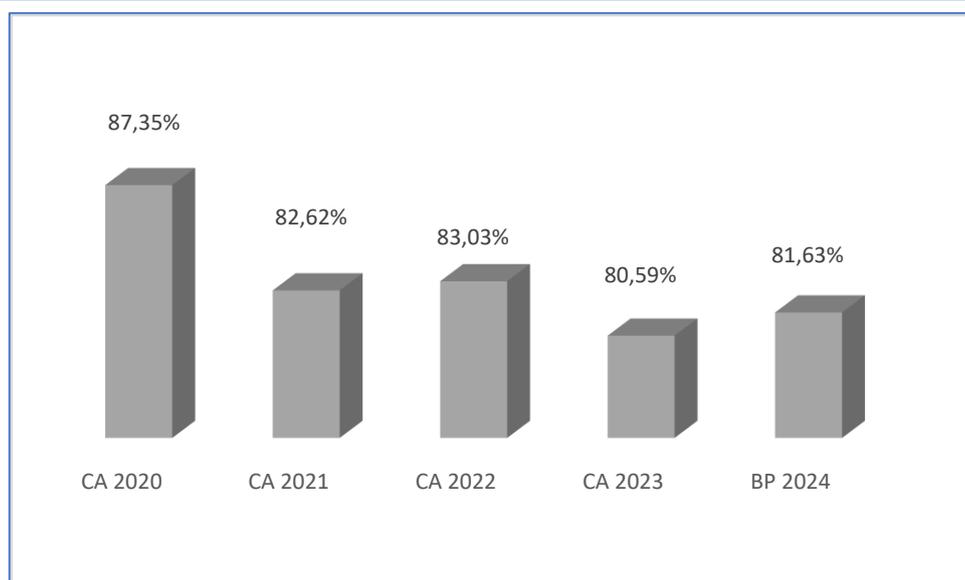
Le seuil d'alerte se situe à 58 % pendant plus de 2 ans, et, à plus de 65 %, la collectivité n'a plus de marge de manœuvre.



Ce ratio mesure le poids des revenus propres (fiscalité et recettes des services) par rapport au total des recettes réelles (dont les dotations de l'Etat).

La collectivité est très indépendante vis-à-vis de l'Etat et de la DGF versée, qui ne représente qu'environ 20 % des recettes de fonctionnement.

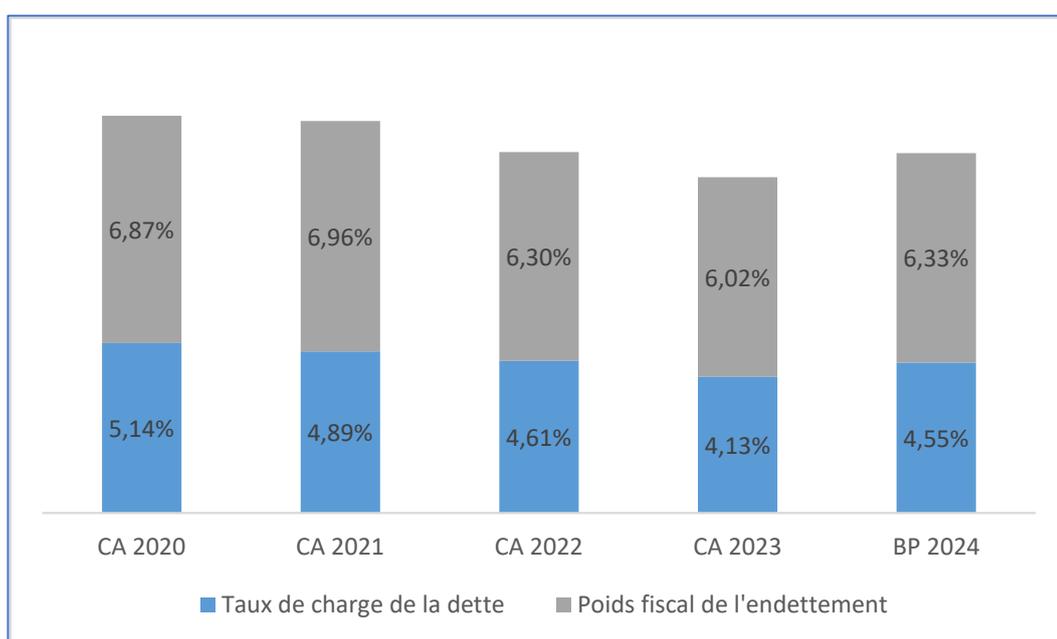
TAUX D'INDEPENDANCE FINANCIERE



TAUX DE CHARGE DE LA DETTE / POIDS FISCAL DE L'ENDETTEMENT

Le taux de charge de la dette (annuité d'emprunt / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio de solvabilité : il permet d'estimer le poids des décisions passées en termes de financement des investissements. Le seuil d'alerte se situe à 21 %. La collectivité a donc peu recouru à l'emprunt.

Le poids fiscal de l'endettement (annuité d'emprunt / produits des contributions directes) mesure le rapport entre l'annuité de l'emprunt et le produit de la fiscalité. Il révèle les choix en matière soit de recours à l'emprunt soit de recours à la fiscalité.



BUDGET SPANC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
011- Charges à caractère général	6 000	6 350	5,83%
012 - Charges de personnel	44 000	45 000	2,27%
65 - Autres charges gestion courante	1 100	500	-54,55%
67 - Charges spécifiques	18 000	4 245	-76,42%
68- Dotations aux provisions	1050	1200	14,29%
S/Total des dépenses réelles	70 150	57 295	-18,32%
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 621	1 200	-74,03%
023 - Virement à la section d'investissement	4 474	0	
S/Total des dépenses d'ordre	9 095	1 200	-86,81%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	79 245	58 495	-26,18%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
70 - Produits des services	39 513	39 840	0,83%
77 - Produits exceptionnels	17500	17500	0,00%
S/Total des recettes réelles	57 013	57 340	0,57%
042 - Opérations d'ordre entre sections	10 075	1 000	-90,07%
002 - Résultat reporté	12 160	155	-98,72%
S/Total des recettes d'ordre	22 235	1 155	-94,80%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	79 248	58 495	-26,19%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	2 000	2 000	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	4 026	9 767	142,63%
S/Total des dépenses réelles	6 026	11 767	95,29%
042 - Opérations d'ordre entre sections	10 075	1 000	-90,07%
S/Total des dépenses d'ordre	10 075	1 000	-90,07%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 101	12 767	-20,70%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
13 - Subventions			
S/Total des recettes réelles	0	0	
023 - Virement de la section de fonctionnement	4 474	0	-100,00%
040 - Opérations d'ordre entre sections	4 621	1 200	-74,03%
001 - Solde d'exécution reporté	7 005	11 567	65,13%
S/Total des recettes d'ordre	16 101	12 767	-20,70%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 101	12 767	-20,70%

Ce budget, en diminution pour la section de fonctionnement, ne permet pas de virement à la section d'investissement. Le résultat 2023 est resté positif grâce au cumul des années précédentes, mais s'est sérieusement amoindri.

BUDGET PORT DE PLAISANCE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
011- Charges à caractère général	57 750	58 489	1,28%
012 - Charges de personnel	21 296	0	-100,00%
65 - Autres charges gestion courante	23 183	7 500	-67,65%
66 - Charges financières	1 000	700	
67 - Charges spécifiques	850	2 500	194,12%
022 - Dépenses imprévues	0	0	
68- Dotations aux provisions	6300	6500	3,17%
S/Total des dépenses réelles	110 379	75 689	-31,43%
042 - Opérations d'ordre entre sections	66 271	65 000	-1,92%
023 - Virement à la section d'investissement	500	0	
S/Total des dépenses d'ordre	66 771	65 000	-2,65%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	177 150	140 689	-20,58%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
70 - Produits des services	50 015	56 515	13,00%
S/Total des recettes réelles	50 015	56 515	13,00%
042 - Opérations d'ordre entre sections	61 785	46 500	-24,74%
002 - Résultat reporté	65 350	37 674	-42,35%
S/Total des recettes d'ordre	127 135	84 174	-33,79%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	177 150	140 689	-20,58%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles	4 817	0	-100,00%
21 - Immobilisations corporelles	54 217	70 000	29,11%
16 - Emprunts	13000	20 864	
S/Total des dépenses réelles	72 033	90 864	26,14%
042 - Opérations d'ordre entre sections	61 785	46 500	-24,74%
S/Total des dépenses d'ordre	61 785	46 500	-24,74%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	133 819	137 364	2,65%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
13 - Subventions			
S/Total des recettes réelles	0	0	
023 - Virement de la section de fonctionnement	500	0	-100,00%
040 - Opérations d'ordre entre sections	66 271	65 000	-1,92%
001 - Solde d'exécution reporté	67 048	72 364	7,93%
S/Total des recettes d'ordre	133 819	137 364	2,65%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	133 819	137 364	2,65%

Il est en baisse de 20 % en section de fonctionnement par rapport à l'exercice 2023. Le résultat de fonctionnement 2023 n'a pas permis de virement à la section d'investissement, et la prévision 2024 ne permet pas l'inscription de dépenses de personnel.

BUDGET OFFICE DE TOURISME CŒUR DE PETITE CAMARGUE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
011- Charges à caractère général	158 220	111 427	-29,57%
012 - Charges de personnel	176 030	190 160	8,03%
65 - Autres charges gestion courante	200	8 390	4095,00%
66 - Charges financières	0	0	
68- Dotations aux provisions	100	100	0,00%
S/Total des dépenses réelles	334 550	310 077	-7,32%
042 - Opérations d'ordre entre sections	35 000	10 000	-71,43%
023 - Virement à la section d'investissement	35 649	12 276	
S/Total des dépenses d'ordre	70 649	22 276	-68,47%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	405 199	332 353	-17,98%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
013 - Atténuation de charges		85	
70 - Produits des services	13 700	5 500	-59,85%
73 - Impôts et taxes		80 500	
74 - Dotations	264 250	203 077	
75 - Autres produits	70 000		
77 - Produits exceptionnels		800	
S/Total des recettes réelles	347 950	289 962	-16,67%
042 - Opérations d'ordre entre sections	57 249	9 200	-83,93%
002 - Résultat reporté		33 191	
S/Total des recettes d'ordre	57 249	42 391	-25,95%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	405 199	332 353	-17,98%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
20 - Immobilisations incorporelles		25 000	
21 - Immobilisations corporelles	56 775		
16 - Emprunts	0	0	
S/Total des dépenses réelles	56 775	25 000	-55,97%
042 - Opérations d'ordre entre sections	57 249	9 200	-83,93%
S/Total des dépenses d'ordre	57 249	9 200	-83,93%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	114 024	34 200	-70,01%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution
13 - Subventions	43 374		
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		10 000	
S/Total des recettes réelles	43 374	10 000	-76,94%
023 - Virement de la section de fonctionnement	35 649	12 276	-65,56%
040 - Opérations d'ordre entre sections	35 000	10 000	-71,43%
001 - Solde d'exécution reporté	0	1 924	
S/Total des recettes d'ordre	70 649	24 200	-65,75%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	114 023	34 200	-70,01%